

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070629-04_42_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 42/42-07
Séance du 29 JUIN 2007

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

FONDS D'INTERVENTION SOCIALE

TOURNOI SPORTIF DES PERSONNES AGEES EN ETABLISSEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° 2007/I – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU le rapport du Conseil Général n° 2007/I – 1/08 du 14 et 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif 2007.
- VU le rapport du Conseil Général n° 2007/I – 4/03 du 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif Insertion et Autonomie (Politique H01)
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

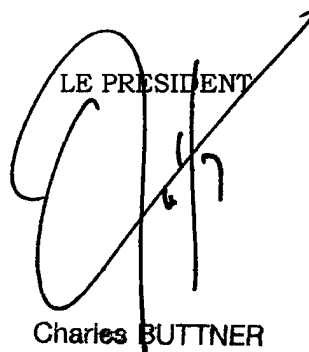
APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue à la Maison de Retraite « La Roselière » de KUNHEIM qui préside le Comité d'Organisation du Tournoi Sportif Départemental des Personnes Agées du Haut-Rhin, une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour participation aux frais d'organisation de la manifestation 2007.

Cette somme sera prélevée sur les crédits du Fonds d'Intervention Sociale inscrits à la Fonction 58 Nature 6574 Programme H012 du Budget Départemental.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER